



VERSION OFFICIELLE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE
L'ÉCOLE DE BOURGOGNE TENUE LE MARDI
27 NOVEMBRE 2018 À 19 HEURES 15 À LA SALLE DU PERSONNEL

Étaient présents :

Parents :
Nadine Riendeau
Michael Grimard
Mélanie Demers
Annie Picard
Philippe Privé
Anne-Marie Hébert

Personnel enseignant :
Cynthia Desbiens Pétrin
Julie Boucher
Caroline Sirois
Marie-Pier Crevier

Personnel du service de garde : Danielle Fortier
Personnel de soutien : Francine Meloche
Direction : Diane Hébert

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Les présences sont prises, il est 19 heures 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Annie Picard souhaite la bienvenue aux membres et nous fait la lecture de l'ordre du jour.

Modification : Ajout du point 12. Reddition de compte.
Retrait du point 13.3 Conseil des élèves

CE-18/19-17 Madame Danielle Fortier propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2018**

Des corrections sont apportées au procès-verbal du 16 octobre 2018.

CE-18/19-18 Madame Annie Picard propose l'adoption du procès-verbal du 16 octobre 2018 avec les corrections.

Adopté à l'unanimité

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2018**

Aucun suivi.

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Aucune parole au public.

6. **NOS ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE**

Madame Hubert nous informe que pour l'année scolaire 2019-2020 nous accueillerons nos élèves du préscolaire. Pour ce qui est de l'aménagement des locaux, leurs localisations, l'horaire, etc., les détails sont à venir.

7. **ORGANISATION SCOLAIRE**

La période d'inscription aura lieu du 4 février au 15 février 2019.

8. CAMPAGNE DE FINANCEMENT ET PHOTOS SCOLAIRES 2018-2019

8.1 Fonds amassés

Madame Hubert nous remet la liste des revenus engendrés par la campagne de financement, les dons et la ristourne des photos scolaires ainsi que le coût des dépenses reliées à notre campagne de financement. Un profit de 8 783,15 \$ a été réalisé. Les membres ont mentionné avoir reçu les papiers de la campagne de financement après la date de remise des documents. Nous avons discuté de la possibilité de changer les dates l'an prochain.

8.2 Suivi des demandes

Les coûts de la kermesse avaient été mis en attente lors de notre dernière réunion. Avec l'autofinancement de notre service des dineurs, notre situation reste bonne.

CE-18/19-19 Madame Marie-Pier Crevier propose que les membres renversent la résolution CE-18/19-16 en acceptant les frais pour la kermesse au coût de 3,500 \$.

Adopté à l'unanimité

Pour notre projecteur, comme il fonctionne toujours, nous ne le remplacerons pas tout de suite. Nous gardons les trois soumissions que nous avons demandées.

9. PROJET ÉDUCATIF

Madame Hubert nous informe que nous sommes à l'étape de préparer le contexte pour cerner les objectifs. Elle nous remet un tableau synthèse du sondage auprès des parents, des employés ainsi que des élèves.

Un membre du Conseil se pose des questions sur la participation des parents au PEVR qui ne représente pas selon elle, l'image de nos parents et de leur participation au niveau des apprentissages de leur enfant. Nos enseignants ont aussi cette préoccupation.

10. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET SUBSTITUTS

Nos règles de régie interne ont été modifiées par l'ajout du point 4. Membres substituts. Pour le personnel enseignant, deux substituts ont été ajoutés. Il s'agit de madame Valérie Garnier et de monsieur Mathieu Auclair.

CE-18/19-20 Monsieur Philippe Privé propose que les membres acceptent les règles de régie interne avec les modifications.

Adoptée à l'unanimité

11. BUDGET DE L'ÉCOLE -AJOUT DE SERVICES

Madame Hubert nous informe qu'avec diverses mesures elle est en possession d'un budget d'environ 30 000 \$ pour de l'ajout de services.

Nous aurons une prolongation pour le service d'un technicien en éducation spécialisée, de l'orthopédagogie (possiblement en mathématique dans certains niveaux) à raison d'un jour 1/2 durant 13 semaines et de la francisation à raison aussi d'un jour 1/2 durant 13 semaines. Pour ces ajouts, le tout débutera au début de janvier. Les 26 heures 1/4 de la technicienne en éducation spécialisée de la classe 912 seront augmentées à 30 heures à partir de lundi prochain.

12. REDDITION DE COMPTE

Madame Hubert nous remet un document sur la répartition des montants reçus par notre établissement pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement pour diverses mesures. Une mise à jour de ce document sera faite à la fin de janvier 2019.

Pour notre résolution voir en annexe.

13. INVITATIONS POUR LES RENCONTRES DE PARENTS

Certains parents qui ont plusieurs enfants trouvent que l'invitation pour la remise du bulletin faite par « doodle » peut être compliquée. Est-ce qu'une date de tombée peut être fixée? Si l'enseignant est absent la journée de la remise de l'invitation cela ne changerait rien au problème.

14. INFOS ÉCOLE

14.1 Activités de Noël

Il y aura un spectacle de Noël avec 2 représentations lors de la dernière semaine d'école avant les fêtes.

14.2 Activités récompenses

Ce vendredi aura lieu l'activité récompense cache-cache. Des membres de l'OPP y participeront.

14.3 Technopédagogue

Il y aura libération de deux enseignantes comme référence technologique (codage, robotique, etc.) à raison de trois demi-journées. Elles se partageront les trois demi-journées.

14.4 Ateliers « Lire pour grandir ».

Avec l'association « Grands-frères et grandes-sœurs » nous aurons des ateliers « Lire pour grandir ». Il y aura 7 ateliers pour 3 sous-groupes de 6 élèves de 1^{re} et 2^e année.

15. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Madame Danielle Fortier nous informe que tout va bien. Elle nous informe également que pour les journées pédagogiques de cette année, elle doit dorénavant offrir le service à tous les élèves. Pour l'an prochain, il faudra revoir le fonctionnement de ces journées offertes aux élèves.

16. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

- Rencontre avec le prochain directeur général de la CSP, monsieur Luc Lapointe et son exposé sur le PEVR.
- Rôle des parents dans le PEVR (collaboration).

17. PAROLE À REPRÉSENTANTE DE L'OPP

- Secrétaire de l'OPP : monsieur Philippe Privé
- Projets : caravane de la récupération, papier recyclé, ateliers en lien avec l'alimentation.
- Fabrication d'une balance pour une enseignante de 1^{re} année.
- 2 nouveaux membres se sont ajoutés à l'OPP.
- Participation à l'activité récompense cache-cache.
- Autres activités à venir.

18. AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée, il est 21 heures 35.

Annie Picard, présidente

Francine Meloche, secrétaire

Diane Hubert, directrice



RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE BOURGOGNE – MESURES BUDGÉTAIRES DESTINÉES À UN TRANSFERT VERS LE BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.

Considérant que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires de l'année scolaire 2018-2019 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements;

Considérant que les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant qu'une reddition de comptes doit être faite dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que la directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement la reddition de compte qu'elle a complété dans CollecteInfo;

Considérant que la directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation de la Commission scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Considérant que les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements sont regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves;

Considérant que les directeurs d'établissement ont convenu lors de Comité consultatif de gestion de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par la Commission scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Il est proposé par madame Danielle Fortier

Que le conseil d'établissement de l'école De Bourgogne confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par le Commission scolaire des Patriotes à l'établissement et qu'elles ont fait l'objet d'un plan de déploiement de nouvelles ressources tel que présenté dans la reddition de compte de la directrice de l'école.

CE-18/19-21

Diane Hubert, Directrice

Annie Picard, Présidente du Conseil d'établissement

Chambly

Date : 27 novembre 2018

